

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 23 septembre 2016 à 18h 30

Présents : Mmes Jeanine Duffa, Josiane Taudière, Marie-France Ganneray, Edell Pereira, Stéphanie Déjos et MM. Alain Berlioz, Fabrice Duppi, Bernard Lafon, Jean-Jacques Gipoulou.

Absents excusés : Mmes Maylis Moreaud (procuration à Bernard Lafon) Charlotte Sabrou (procuration à Edell Pereira) ; MM. Christian Lejuez (procuration à Jeanine Duffa), Pierre Morisse (procuration à JJ Gipoulou), Marc Rayssac.

Secrétaire de séance : Mme Josiane Taudière.

Approbation du compte rendu du 27 juin 2016 à l'unanimité

DELIBERATIONS

D1> Personnel / Avis favorable du Comité Technique concernant les ratios des avancements de grade

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 27 juin dernier, pour la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade, des adjoints administratifs 1^{er} classe en adjoints administratifs principal de 2^{ème} classe et adjoint technique 1^{ère} classe en adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 8 septembre, le Conseil Municipal prend acte de cette décision à l'unanimité.

D2> Reversement des Attributions de Compensation de la commune au SIVOS et facturation des prestations périscolaires et TAP de la CCBDP directement au SIVOS

Monsieur le Maire informe que la commune doit reverser au SIVOS les Attributions de Compensation que la commune perçoit de la CCBDP soit 22 661€ pour l'année 2016.

Après accord de la CCBDP et du SIVOS, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que les prestations TAP et périscolaires facturées par la CCBDP à la commune soient facturées directement au SIVOS à partir du 01/01/2017.

D3> Encaissement du chèque de SAS STF Villeneuvois suite au sinistre sur voirie (reprise des pavés angle de la rue Notre Dame).

Monsieur le Maire rappelle, suite à une livraison du SPAR et du petit Casino à Monpazier, qu'un camion a descélé des pavés à l'angle de la rue Notre Dame et la rue de l'Ormeau du Pont.

Un devis a été établi et l'entreprise SAS STF Villeneuvois vient d'indemniser ce sinistre pour un montant de 109.52€.

Afin de percevoir cette indemnisation, M le Maire demande à son Conseil Municipal d'en accepter le montant.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D4> Indemnisation par la SMACL du sinistre au logement du presbytère.

Monsieur le Maire rappelle que le logement du presbytère a subi un sinistre dû à un dégât des eaux le 11/03/2016.

Ce sinistre déclaré auprès de l'assureur la SMACL, fait l'objet d'une indemnisation dont le montant proposé par la compagnie d'assurance est de 1 314.31€ + 2 129.68€ soit 3 443.99€.

Afin de percevoir cette indemnisation M le Maire demande à son Conseil Municipal d'en accepter le montant.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D5> SIAEP MONPAZIER –BEAUMONT // rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour 2015.

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2015, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Monpazier- Beaumont.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 3 abstentions et 10 voix pour, prend acte de cette présentation. Toutefois, il sera envoyé un courrier au président pour demander un supplément d'information sur le tarif dégressif du m³ entre les gros consommateurs et les petits abonnés, ainsi que le montant important des impayés sur le secteur Monpazier-Beaumont.

D6> Voirie / travaux parking Eglise/ validation du choix du candidat et du devis

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration du parking de la place de l'Eglise.

Le groupement de commande 2016 des communes du Monpazierois avait retenu l'entreprise Héraut, avec un devis pour la commune de Monpazier de : 30 084.00€ HT + 970.00€ HT (travaux affaissement place nord)

Après demande de devis à d'autres entreprises, l'entreprise Eurovia a répondu et envoyé un devis d'un montant de : 20 636.24€ HT + 894.24€ HT (travaux affaissement place nord)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis le mieux disant de l'entreprise Eurovia avec 21 530.48€ HT et refuse les travaux par le groupement de commande.

D7> Subvention Contrat d'Objectifs 2016-2020/ annulation réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et transfert vers le projet de Travaux de restauration du parking du Foirail Nord.

Monsieur le Maire propose à son conseil d'annuler le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie dont une subvention Contrat d'Objectifs (2011-2015) avait été accordée pour un montant de 15 000€ et de transférer cette subvention vers le projet de création du parking Foirail Nord sur le programme Contrat d'Objectif (2016-2020).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D8> Chauffage du logement communal au dessus de la Poste / Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que le logement communal au dessus de la Poste ainsi que les deux bureaux de la Poste partagent le même moyen de chauffage, ce qui pose un problème au niveau de la répartition du paiement avec le remplissage de la cuve fuel.

Il est proposé de mettre un système pompe à chaleur pour le logement, qui permet des économies sur la consommation en chauffage électrique. Un devis est proposé de 7 163.84€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité du devis de M Cumenal de 7 163.84€ HT.

D9> Future Maison de service au Public / Mise en place d'une porte d'entrée / Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Future Maison de Service au Public, à côté de la Poste, une demande de travaux a été faite pour transformer la fenêtre du futur bâtiment en porte d'entrée.

Plusieurs entreprises ont été contactées et 3 devis ont été envoyés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis le mieux disant de M Chansard de 2 963€ HT.

D10> Numérotation des habitations de la commune / devis de la Poste

Monsieur le Maire rappelle le projet de numérotation des habitations de la commune et propose un devis établi par la Poste, pour l'aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies, dont le montant est de 1 604.50€ HT, pour la réalisation du traitement des adresses dans le guichet adresses, réunions, restitution et un complément de 273.05€ HT pour l'aide aux administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis et son complément pour 1 877.55€ HT.

D11>Subventions aux associations 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les subventions aux associations comme suit et décide de verser la subvention aux associations **sur présentation de leur rapport financier** à la majorité comme suit : certains n'ayant pas sollicité de subvention pour cette année, n'ont pas de sommes attribuées.

Mme Duffa propose qu'il soit accordé une subvention de 50€ au « Souvenir Français »

M. Duppi s'est retiré de la salle lors du vote étant donné sa présidence à l'ACAM et Mme Duffa en tant que Présidente de la Croix Rouge.

	votées pour 2016
ACAM Association des commerçants	600
Comité des fêtes	
ADOREED	80
Amicale des pompiers	300
Amicale laïque Monpazier	350
Amis mémoire déportation	50
Amis Jean Galmot	
Anciens combattants	50
les Boutarels	150
Association des Maires ruraux	100
Chorale et musique	250
CLEM	500
Club des aînés de la Bastide	50
Monpazier cyclo-Bastides	50
les Dames du jeudi	50
FNATH (mutilés du travail)	50
Foyer socio-éducatif Beaumont	50
Gazette Monpaziéroise	50
Judo-club Capdrot	200
Papillons blancs	100
Association les Pinsons (maison de retraite)	100
Radio 4	50
SAKADOS	50
Secours catholique	200
Société hippique	150
Stade Monpazierois rugby	1000
Tennis club Monpazierois	400
Union Départementale AF 24	50
Union sportive Monpazier foot	1000
Vélo-club Monpazierois 400 + 1000 comcom	1400
Croix Rouge Française	200
Foyer rural socio-éducatif Capdrot	50
Les amis de Minou	
Souvenir Français	50
Réserve	270
Total budgétisé	8 000

LETTRES DIVERSES

Lettre de Galerie M

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de "Galerie M" faisant référence à l'enlèvement de leur terrasse suite au non paiement de leur cotisation annuelle de droit de place des années 2015 et 2016 et demande de leur faire parvenir la facture 2016.

Monsieur le Maire fait part de sa réponse en lui précisant que les titres exécutoires font office de factures et évoque les dates des différents courriers et rappels de non paiement par la Mairie et la Trésorerie.

Lettre de l'Abbé Chapuzet

Monsieur l'Abbé Chapuzet informe de la restitution des locaux (où se faisait le catéchisme) à la commune. Il annonce que l'évêché s'est rendu propriétaire d'un nouveau local route de Beaumont.

Par ailleurs, il sollicite la mairie pour une place de stationnement à l'arrière de l'église et demande le déplacement du poissonnier devant l'entrée de l'église les jours de marché.

Il n'y a pas de possibilité de réserver un emplacement permanent pour le stationnement d'un véhicule.

Toutefois, il est proposé la possibilité d'enlever les plots en fer au début de la rue de l'Ormeau du Pont pour pouvoir stationner de façon temporaire et les remettre lors du départ du véhicule.

Concernant le stand du poissonnier, le placier sera sollicité afin de trouver un autre emplacement.

Lettre du chef de centre des pompiers

Proposition du chef de centre des pompiers de Monpazier de mettre en place une stèle en souvenir des pompiers décédés depuis la création du centre ainsi que de solliciter les agents communaux pour enlever la haie et de récupérer le mat porte drapeau de la gendarmerie.

Accord du Conseil municipal.

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- de la réception de la fin des travaux du lavoir et de la fontaine des Amours effectuée en présence de l'Architecte et de l'entreprise.

Il rappelle la nécessité de refaire un drain sous le rempart des Fontanettes depuis la fontaine des Amours afin de permettre l'évacuation des eaux résiduelles.

Deux devis ont été demandés, le mieux disant est M Jolibert pour 2 115€ HT.

- D'une subvention du Département de 5 000€ au titre des amandes de Police pour les travaux du parking de l'Eglise et du Foirail Nord.

- De l'ouverture au public de la Maison de service au Public située dans les locaux de la Poste de Monpazier, en décembre 2016.

- Du lancement du recrutement d'un agent en service civique pour une mission de 8 mois sur la communication de la commune.

- De la présence d'une élève en stage de 15 jours au Bastidéum.

- Donne des informations sur le dossier assainissement de Monpazier. La prise de compétence de l'assainissement collectif sera effectuée par la CCBDP au 1^{er} janvier 2017 envers les communes qui composent le territoire de la CCBDP, sauf pour les communes qui ont des projets en cours (comme Monpazier) dont la prise de compétence par la CCBDP a été acceptée à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 20/09/2016.

Le projet de station d'épuration qui sera réalisé à Monpazier sera une station filtre planté de roseau, en accord avec les services de l'Etat avec la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 80%.

Concernant les affiches "sauvages" Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'appeler la Mairie ou de le signaler aux agents municipaux afin qu'ils puissent être enlevés.

Il évoque aussi la mise en place d'une personne qui a proposé ses services, pour une prestation de garde particulier communal sur Monpazier. Monsieur le Maire propose de poursuivre la réflexion afin d'envisager cette possibilité en 2017.

Mme Duffa demande des explications concernant la vente du terrain de M Magimel au garage Bourrié, qui intéressait la commune.

M le Maire regrette en effet que ce terrain n'ait pu être vendu à la Mairie, étant donné qu'il avait sollicité le vendeur, il y a plusieurs mois, lui indiquant l'intérêt d'acquérir cette parcelle pour la commune de Monpazier.

Fin de la séance 21h30.